



École Notre-Dame- de-Lourdes

Mon code de vie

Un code de vie, en tout temps et en tout lieu.

L'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes s'est donné un code de vie dont l'objectif est de développer le civisme, c'est à dire encourager les élèves à prendre de bonnes habitudes en société et d'assurer des relations harmonieuses entre toutes les personnes vivant dans l'école.



Ce code vise à concrétiser les valeurs :

- De respect de soi ;
- De respect des autres dans leur unicité, dans le respect des différences quelles qu'elles soient.
- De respect du matériel et de l'environnement ;
- De bienveillance et de reconnaissance.



Dans les pages suivantes, vous retrouverez toute l'information pertinente sur les valeurs de l'école (respect, bienveillance et reconnaissance) du présent code de vie.

Après en avoir pris connaissance, enfants et parents seront invités **à signer** le contrat d'engagement. Cette signature signifie que l'enfant et ses parents ont pris connaissance des règlements de l'école, que **l'enfant s'engage à respecter les consignes et que les parents s'engagent à collaborer avec l'école en encourageant leurs enfants à respecter le code de vie.**



Dès la première semaine d'école, les titulaires animeront une activité de civisme en lien avec ce code de vie.

Je fais preuve de civisme

La politesse

- J'utilise les formules de politesse par exemple: Bonjour, S'il vous plaît, Merci, Excusez-moi, Pardon, Madame, Monsieur, ...
- J'évite de passer entre deux personnes qui se parlent.
- Je n'interromps pas une conversation, j'attends mon tour pour parler.
- J'entre dans un local discrètement sans interrompre ou déranger.



Responsabilités de l'élève

- Je suis le premier responsable de ma réussite.
- Je viens à l'école tous les jours.
- Je respecte l'horaire de l'école.
- J'étudie mes leçons et je remets mes devoirs et travaux dans les délais demandés.
- Je prends soin de mon environnement et de mon matériel.
- J'évite le gaspillage, je réutilise et je recycle ou je composte.
- Je respecte et j'applique le code de vie de l'école.
- Par respect pour moi-même et les autres, je me lave et je mets des vêtements propres.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

Climat harmonieux, sain et sécuritaire

- J'utilise un langage correct, poli et respectueux.
- J'ai un comportement non-violent, c'est-à-dire que j'évite les chamailleries, l'intimidation, la provocation, et les remarques blessantes.
- Je suis responsable du matériel utilisé à l'école. Tout bris ou perte pourrait entraîner des coûts de remplacement.
- Je laisse à la maison mes jouets ou tout objet susceptible de déranger ma concentration ou celle de mes camarades.
- En aucun temps, l'utilisation du téléphone cellulaire et d'autres appareils de communication n'est permise en classe ou sur le terrain de l'école. Si un élève choisit d'apporter son appareil, celui-ci demeure éteint, dans le sac d'école. L'école n'est pas responsable des bris, des pertes et des vols d'appareils électroniques.
- Je circule dans l'école calmement, et seulement si j'ai l'autorisation d'un adulte.
- Je n'ouvre pas une porte d'entrée de l'école pour laisser entrer quelqu'un.
- Dès que j'entre dans la cour d'école aux heures de surveillance, j'y reste et je respecte les règles de vie.
- Je ne grimpe pas aux clôtures et aux ballons-paires.



Tenue vestimentaire

- Je m'habille de façon soignée et ma tenue est convenable, décente et sécuritaire pour un milieu scolaire.
- Pour le cours d'éducation physique, je porte un short ou un pantalon de sport, un t-shirt, des espadrilles.
- Je m'habille et je me chausse en fonction de la météo.
- En tout temps, à l'intérieur, je porte des souliers fermés ou attachés aux talons.



Santé et hygiène

- Je ne partage pas mes aliments, breuvages, ustensiles et bouteille d'eau avec mes camarades.



Le respect du code de vie

Notre code de vie se veut une approche où on encourage les comportements positifs et constructifs. Il est impossible de dresser la liste de tous les comportements, les vêtements et les objets inacceptables. Il est donc entendu que **l'école se réserve le droit d'en interdire qui ne figurent pas dans le présent code de vie.**

À la fin de chaque étape, les élèves auront la possibilité de recevoir une mention d'honneur selon les catégories établies afin de souligner leurs bons coups.



Nous devons prévoir des **conséquences malheureuses** face aux comportements inacceptables.

Tout manquement aux règles de vie peut entraîner une ou des conséquences parmi les suivantes : retrait, privation de récréation ou d'une activité, réflexion écrite, confiscation, retenue, rencontre avec les intervenants scolaires, les parents et la direction, et suspension à l'interne ou à la maison avec travaux.



Pour tout billet d'infraction, il y a une retenue :



- o Les **mardis** ou les **jeudis** de 15h15 à 15h45
- o Deux retards dans une même semaine = une retenue pour le deuxième et le troisième cycle.
- o Des retenues s'appliqueront aux élèves du premier cycle si le problème de retards persiste après discussion avec les parents.

Le billet de retenue est envoyé par courriel aux parents. Les parents doivent accuser réception du courriel. La **retenue** doit être effectuée à **la date indiquée** sur le billet que le parent signe. Aucun changement de jour ne sera accepté. La retenue a toujours priorité sur les autres activités.



La direction peut convoquer un élève à la retenue pour une raison qu'elle juge valable selon la gravité ou la fréquence du geste posé.

**** J'ai lu le code de vie de mon école et je m'engage à le respecter :**

(signature de l'élève)

Je pense à mon avenir...



Le local Oasis



Géré par le service psychoéducation, l'oasis est un lieu d'accueil et d'accompagnement à l'intérieur même de l'école. Il permet aux élèves ayant des difficultés d'adaptation, ou vivant une période de crise passagère, d'être accueillis dans une optique **préventive et éducative** et non coercitive.

Les intervenants du service de psychoéducation tentent de traiter la difficulté à la base du comportement : besoin d'attention, anxiété, problème familiaux, TDAH diagnostiqué ou non, etc.

Quelle est la raison d'être du local Oasis ?

Pour l'élève en difficulté :

- Lui permet de s'arrêter, de se calmer ou de prendre du recul plutôt que d'agir sur l'impulsion de ses sentiments.
- Lui permet d'entreprendre une démarche de réflexion personnelle.
- Lui permet de partager sa réflexion et sa perception de son vécu avec l'intervenant.
- Lui permet de bénéficier d'une aide professionnelle pour l'aider à trouver une solution à ses problèmes ou de résoudre ses conflits selon la méthode enseignée par le projet « Vers le Pacifique ».

Pour l'enseignant et les autres élèves :

- Permet d'éviter une désorganisation de l'élève et/ou du groupe.
- Permet d'atténuer l'essoufflement provoqué par l'élève en difficulté.
- Permet de continuer les apprentissages dans le calme.

Que fait l'élève en difficulté à l'Oasis ?

Lors d'une présence à l'oasis, l'élève devra :

- Se calmer
- Faire une réflexion (écrite ou non) sur ses comportements inadéquats
- Poursuivre son travail s'il y a lieu
- Chercher des solutions avec l'intervenant de l'oasis

Si votre enfant est retiré au local Oasis, vous recevrez un billet de retrait par courriel. Vous devrez confirmer réception du billet.

